N° 131. Lundi 1er et Mardi 2 Juin 1846. 17me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces,
pour un an . .	26 fl.	30 fl.
» six mois .	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE, 1er Juin.

Nouvelles importantes d'Amérique.

GUERRE ENTRE LE MEXIQUE ET LES ÉTATS-UNIS.

Le *steamer* de poste, le *Cambria*, arrivé jeudi soir à Liverpool, a apporté des nouvelles de New-York jusqu'à la date du 15 mai. Elles annoncent que la guerre a été formellement déclarée entre le Mexique et les Etats-Unis et que les hostilités ont déjà commencé dans les derniers jours d'avril. Les deux armées se trouvaient en présence, à la date des dernières nouvelles, aux environs de Matamoras. Le 26 avril, un détachement de l'armée [illegible] hommes environ, envoyé en reconnaissance pour [illegible] frontière du Rio del Norte, a été attaqué par un corps de 2,000 Mexicains qui avait en effet franchi la ligne, et après une courte résistance dans laquelle le détachement a eu 16 hommes tués ou blessés, il a été obligé de déposer les armes. Le mouvement de l'armée mexicaine a coupé les communications du général américain Taylor avec son point d'appui de la pointe Isabelle et sa position paraît très-critique. Les forces des Mexicains sont bien supérieures en nombre à celles de l'armée américaine qui ne compte pas plus de 2,000 combattants. Les hostilités avaient été dénoncées le 24 avril par le général Arista, qui a pris le commandement de l'armée mexicaine en remplacement du général Ampudia. Le général Taylor a écrit immédiatement aux gouverneurs de la Louisiane et du Texas de lui envoyer en toute hâte des renforts de troupes et de munitions. A l'arrivée de ces nouvelles à New-Orléans, la législature de la Louisiane a voté 100,000 dollars pour lever des troupes. En quelques jours 1,500 volontaires ont été enrôlés à New-Orléans et on en attendait encore 500 des districts voisins. Mais on doutait que le général Taylor pût tenir jusqu'à l'arrivée de ces renforts. A la réception des dépêches du général, le président Polk a adressé un message aux deux chambres du congrès pour annoncer aux deux assemblées que la guerre a éclaté et réclamer les moyens de faire face aux besoins de la situation. Les deux chambres ont aussitôt voté un bill qui accorde 10 millions de dollars (25 millions de florins) au président pour pousser énergiquement la guerre. Le président est autorisé par le même bill à faire une levée de 50,000 volontaires, ce qui portera à 80,000 hommes le chiffre des forces de terre dont le gouvernement américain pourra disposer. Aussitôt après l'adoption de ce bill, le président a publié le 13 mai, la proclamation suivante :

[illegible] que le congrès des Etats-Unis, en vertu de l'autorité constitutionnelle dont il est investi, a déclaré par acte de ce jour que par le fait de la république du Mexique un état de guerre existe entre les deux gouvernements : En conséquence, je, James Polk, président de ces Etats-Unis d'Amérique, proclame par la présente, ladite guerre, à tous ceux que la chose peut concerner; et j'enjoins spécialement à toutes personnes occupant des emplois civils ou militaires sous l'autorité des Etats-Unis, d'être vigilantes et zélées dans l'accomplissement des devoirs qui leur incombent dans ces circonstances, et de plus j'exhorte tout le bon peuple des Etats-Unis, au nom de l'amour du pays, au nom du sentiment des griefs qui l'ont forcé de recourir à ces dernières extrémités des nations outragées, et afin qu'il emploie les moyens les plus propres avec l'aide de la divine Providence, à abréger les calamités de la guerre, de faire tous ses efforts pour maintenir l'ordre, pour encourager la concorde, pour préserver l'autorité et l'efficacité de la loi, en appuyant et exécutant toutes les mesures qui pourront être adoptées par les autorités constitutionnelles, dans le but d'amener un prompt résultat et une paix honorable. En foi de quoi j'ai signé de Washington, le 13 mai de l'année de notre seigneur 1846 et la 70e de l'indépendance des Etats-Unis.

Signé, JAMES K. POLK.
Par le président, JAMES BUCHANAN, secrétaire.

Voici les principaux passages du Message du président :

Le président après avoir fait un exposé des griefs des Etats-Unis contre le gouvernement mexicain, des diverses tentatives faites par le gouvernement américain pour ouvrir des négociations destinées à amener une solution pacifique des différends existant entre les deux états, du peu de succès de ces tentatives, après avoir rappelé [illegible] en dernier lieu le gouvernement du Mexique a refusé avec des formes outrageantes de recevoir M. Slidell plénipotentiaire des Etats Unis, le président dit que le gouvernement américain s'est constamment efforcé de répondre aux mauvais procédés de celui du Mexique par des avances toutes bienveillantes. Notre tolérance, dit le Message, est allée à un tel point qu'on l'a prise pour de la faiblesse. Si nous avions, dès le principe, agi avec vigueur en repoussant les insultes et en obtenant le redressement de nos griefs, nous aurions évité les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui engagés. Aujourd'hui la coupe de la tolérance a été épuisée même avant les nouvelles reçues de la frontière du Rio-del-Norte. Après des menaces réitérées le Mexique a franchi nos frontières, il a envahi le territoire des Etats-Unis et répandu le sang américain sur le sol américain. Il a proclamé que les hostilités ont commencé et que les deux nations sont aujourd'hui en guerre.

Comme la guerre existe et que malgré tous nos efforts pour la prévenir, elle existe par le fait du Mexique lui-même, nous sommes appelés par toutes les considérations de devoir et de patriotisme à soutenir avec décision, l'honneur, les droits et les intérêts de notre pays.

Le président, après avoir dit que dans la prévision des événements le général Taylor avait reçu pleins pouvoirs pour demander des secours en cas de besoin aux gouverneurs des états voisins du siége de la guerre, le message ajoute : « Pour venger nos droits et défendre notre territoire j'invoque la prompte intervention du Congrès, à l'effet de reconnaître l'existence de l'état de guerre [illegible] et de hâter par là le retour de la paix. [illegible] Les mesures les plus [illegible] et la marche d'une force imposante sont recommandées au Congrès comme les moyens les plus efficaces et les plus infaillibles pour amener le conflit existant avec le Mexique à une issue prompte et satisfaisante.

En faisant cette recommandation, dit le président en terminant son Message, je crois devoir déclarer que mon vif désir est non seulement de terminer les hostilités, mais de régler d'une manière amicale tous les sujets de différend entre le Mexique et ce gouvernement, et dans ce but, je serai prêt à reprendre les négociations aussitôt que le Mexique se montrera disposé à accepter ou à faire des propositions.

Washington, le 11 mai 1846. *Signé*: JAMES K. POLK.

La flotte américaine dans le golfe du Mexique se compose de trois frégates, quatre corvettes, deux bricks et deux grands steamers. Il y a en outre deux frégates et deux corvettes américaines dans l'Océan pacifique sur les côtes occidentales du Mexique.

Massacre des prisonniers français en Algérie.

Oran, le 19 mai.

Le départ de notre courrier pour Alger a été retardé de peu qu'il est arrivé de l'ouest d'importantes nouvelles, que l'autorité militaire voulait adresser complètes à M. le gouverneur-général.

Le patron d'une balancelle, partie de Djemma-Ghazaouat le 9 mai, a annoncé un événement horrible : le massacre, à la deïra d'Abd-el-Kader, de tous les prisonniers français ! Le général de Lamoricière donna immédiatement au vapeur le *Grégeois* l'ordre de se rendre d'urgence à Djemina-Ghazaouat, pour y transporter M. de Martimprey, colonel d'état-major, chargé de vérifier ce bruit si alarmant, d'en constater l'authenticité, et de recueillir tous les détails de ce fait d'odieuse barbarie dont on se plaisait à douter, mais qui n'est malheureusement que trop certain. L'état de la mer a, pendant trois jours, mis obstacle à l'accomplissement de la mission de M. de Martimprey. Enfin, le *Grégeois* est rentré cette nuit même. Du rapport de M. de Martimprey et de tous les bruits recueillis sur ce fatal événement, il résulte qu'Abd-el-Kader a effectivement donné l'ordre de massacrer les prisonniers, et que cet ordre a été exécuté. Jusqu'à présent cet ordre ne concernait pas les officiers, qui ont échappé à cette épouvantable boucherie. Voici les faits qui ont amené l'émir à prendre une résolution si impitoyable.

Dans le courant de mars dernier, Abd-el-Kader avait ordonné à Bou-Hamedi de remettre le commandement de la deïra à Mustapha-ben-Thami, et de venir aussitôt le rejoindre avec les Beni-Amers. Ebruité dans le sud, ou il a passé pour être exécuté, cet ordre ne le fut pas, car les Beni-Amers et Bou-Hamedi refusèrent de partir. La tribu, de l'aveu même du kalifa, entama au contraire, avec Bouzianne-Oulid-Chaoui, des négociations dans le but d'obtenir son assistance pour se séparer de la deïra.

Il fut convenu entre eux que les Beni-Amers ne dépasseraient pas Taza, et que Bou-Hamedi se poserait en intermédiaire de la tribu auprès de l'émir, et qu'il obtiendrait son retour à la deïra, sous la condition que le commandement en chef lui serait donné. Bou-Hamedi tint sa parole; mais les Beni-Amers, manquant à la foi donnée, partirent pour l'ouest sans s'occuper du kalifa, qui, redoutant les suites de son intrigue avortée, prit la fuite, afin de rejoindre Bouzianne-Oulid-Chaoui.

A la suite de ces événements, qui eurent lieu dans les derniers jours du mois d'avril, Mustapha-ben-Tami, demeuré seul avec les Hackems et quelques émigrés de diverses tribus, ne put exécuter l'ordre que l'émir, son beau-frère, lui fit transmettre d'amener vers le sud tout ce qui lui restait de monde. La deïra, réduite des trois-quarts, écrivit-il à Abd-el-Kader, ne pourrait résister à une tentative probable des tribus marocaines pour s'emparer des prisonniers français, dont la garde et l'entretien devenaient chaque jour plus difficiles.

Abd-el-Kader répondit par l'ordre barbare d'égorger ces malheureux. Afin de rendre plus facile l'exécution de cet ordre, on répandit dans la deïra le bruit que tous les prisonniers musulmans avaient été mis à mort en France. C'est avec de semblables nouvelles que les agitateurs stimulent la haine cruelle et ignorante des Arabes.

La déplorable nouvelle est confirmée par deux lettres d'Alger du 23 mai, publiées par les journaux de Marseille dans un supplément qui nous arrive ce matin. On lit dans l'une de ces lettres :

« Le bateau d'Oran a apporté la nouvelle du massacre des prisonniers français au pouvoir d'Abd-el-Kader, au nombre de trois cents, y compris MM. Cognord, Larrages, Thomas, officiers supérieurs, le docteur Calusse, qui ont montré tant d'énergie dans le malheur, et dont le courage contrastait si bien avec celui de nos malheureux soldats faits prisonniers dans diverses rencontres par les Arabes.

» Il paraît que deux partis se sont formés parmi les tribus qui avaient la garde des prisonniers : l'un voulait les conserver, et l'autre s'en défaire. Malheureusement ce dernier parti l'a emporté, et les pauvres malheureux ont été égorgés. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 2 JUIN 1846.

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS
DES AMÉRICAINS DANS LA LOUISIANE.

Le marais.
II.

Je scrutai de l'œil les sombres profondeurs du marécage, mais sans comprendre comment il nous serait possible de le franchir.

— Existe-t-il, demandai-je au vieillard, quelque route, quelque sentier frayé à travers ce marais ?

— Quelque route, quelque sentier! Vous croyez-vous donc dans un parc? Il n'y a ici, jeune homme, d'autre chemin que celui que la nature a fait, et ce chemin le voici. — A ces mots, il s'élança sur un tronc d'arbre, revêtu de mousse, et de lichens, qui s'élevait, comme une étroite chaussée, au-dessus de la vase épaisse du marais.

— S'il en est ainsi, dis-je, nous aimons mieux faire le tour.

— Comme il vous plaira, messieurs. Seulement je dois vous prévenir qu'à moins que vous ne vous sentiez d'humeur à souper avec de l'herbe et des joncs, comme vos chevaux, vous courez grand risque de jeûner encore vingt-quatre heures.

— Comment cela ? Il ne manque pas ici de gibier, ce me semble.

— Non, certes, si vous pouvez le manger cru, comme font les Indiens. Mais où trouverez-vous, à deux milles à la ronde, un pied carré de terre ferme, pour y faire votre cuisine?

[illegible] dire, nous n'étions pas enchantés de nos nouveaux compagnons. Ces [illegible]ers (1) américains qui avaient envahi la Louisiane, ne jouissaient [illegible]néral, d'une excellente réputation. Etrangers, pour la plupart, à tout [illegible]ut de crainte comme de religion, n'ayant foi que dans leur bras, leur [illegible] et leur fusil, du reste fort peu scrupuleux sur les questions de propriété, ils passaient pour être presque aussi dangereux que les Indiens eux-mêmes.

Celui qui avait alors porté la parole, et qui paraissait être le chef de la troupe, était un homme d'une soixantaine d'années, d'une haute taille, mais dont les formes osseuses accusaient une force peu commune; son œil était perçant comme celui du faucon; ses traits annonçaient la finesse et la pénétration, la rudesse de son langage et l'ensemble de ses manières une haute confiance en lui-même et un certain mépris des autres. Il portait une veste de peau, attachée autour des reins par une ceinture dans laquelle était passé un long coutelas; une culotte également en peau, un chapeau de paille ou plutôt une forme de chapeau sans bord, et des bottines complétaient son accoutrement.

— Où donc est Martin? demanda Lassalle.

— Voulez-vous parler de ce jeune Acadien qui nous a amenés ici ?

— Lui-même.

L'Américain étendit le bras dans la direction de la fumée. — Il est là-bas, sans doute, avec ses compatriotes. Mais je suppose que leur infernale chasse est finie : je n'entends plus tirer.

— En ce cas, nous irons le rejoindre. Mais nos chevaux, que sont-ils devenus?

— Il me semble, dit un des jeunes gens, que ces Français ne savent pas bien ce qu'ils veulent. Vos chevaux sont maintenant en sûreté à un demi-mille d'ici. Vous n'auriez sans doute pas voulu que nous attachâmes ces pauvres bêtes derrière notre bateau, pour leur faire traverser le bayou à la nage? D'ailleurs Bill est avec eux.

— Et qu'en fera-t-il.

— Vous le verrez, répondit assez sèchement le vieillard. Vous ne supposez pas, par hasard... Il n'acheva pas, mais un sourire ironique et dédaigneux passa sur sa figure.

Je regardai Lassalle, qui me fit un signe d'assentiment. — Nous vous accompagnerons, dis-je, et je m'en remets entièrement à vous du soin de nous conduire.

— Et vous faites bien. « Puis, se tournant vers un des jeunes gens : » Joseph, dit-il, tu vas aller dans le bateau avec Jacques; nous autres, nous allons couper tout droit. Mais, à propos, où sont les torches? Nous en aurons besoin tout à l'heure.

— Des torches ! m'écriai-je.

— Oui, des torches; et eussiez-vous dix vies à perdre au lieu d'une, autant vaudrait en faire tout de suite le sacrifice, que de songer à pénétrer sans torches dans ce marais. » En parlant ainsi, il battit le briquet, et choisissant deux longues branches de pin résineux parmi plusieurs qui se trouvaient au fond du bateau, il les alluma. Cependant la barque, montée par deux hommes, poussa au large et disparut bientôt parmi les joncs, nous laissant sur la lisière du marais.

— Maintenant, suivez-moi pas à pas, dit notre guide, et avec autant de précaution que si vous marchiez sur des œufs. Et toi, Jonathas aie l'œil sur ces étrangers;... n'attends pas qu'ils soient dans la vase jusqu'au cou pour les en tirer. »

Ce discours était peu rassurant; mais, rassemblant tout notre courage, nous nous avançâmes à la suite du vieillard. Nous ne tardâmes pas à reconnaître l'utilité des torches. Les troncs massifs des cyprès, distant de douze à quinze pieds les uns des autres, s'élançaient dans l'air comme de sombres colonnes; à la hauteur de cinquante pieds seulement, leurs branches, se détachant de la tige à angles droits, donnaient à ces arbres séculaires l'apparence de gigantesques ombrelles, et formaient au-dessus du marais une voute à travers laquelle aucun rayon du soleil ne pouvait se frayer un passage. Nous aperçûmes, en regardant derrière nous, la lumière du jour à l'entrée du marais, comme à l'ouverture d'un antre. L'air s'épaississait à mesure que nous avancions; les exhalaisons devinrent étouffantes, et nos flambeaux ne jetèrent bientôt plus qu'une lueur pâle et vacillante, comme s'ils eussent été sur le point de s'éteindre.

— Oui, ma foi, marmottait notre guide, celui qui passerait une nuit [illegible] que dis-je ? une heure dans ce maudit marais, pourrait bien s'ensevelir pour le reste de ses jours. Heureusement que le feu de la prairie rouvre les pores !

Cependant il s'avançait toujours, projetant la lumière de la torche sur chacun des troncs d'arbres renversés qui pouvaient lui servir de chaussée, ou plutôt de pont, et les sondant avec son pied avant de s'y hasarder. Il mettait dans tous ses mouvements une adresse et un aplomb qui prouvaient qu'il était familiarisé avec ce sentier périlleux.

— Serrez-moi de près, nous dit-il, et faites-vous aussi légers que vous le pourrez. Retenez votre haleine, et — ha! qu'est-ce que cela ? Eh bien, Nathan, continua-t-il en se parlant à lui-même, qu'as-tu donc, mon ami ? Est-ce que tu ne sais plus distinguer un alligator de seize pieds d'un tronc d'arbre?

Il avait déjà la jambe étendue en avant; mais, par bonheur, avant de poser son pied, il poussa avec la crosse de son fusil l'objet qu'il prenait pour un tronc d'arbre. Celui-ci s'enfonça un peu, et le vieillard, se rejetant vivement en arrière, faillit me culbuter dans la vase.

— Ah! ah! coquin, dit-il sans se déconcerter, tu croyais me tenir, n'est-ce pas ?

— Qu'y a-t-il donc? demandai-je.

— Peu de chose, répondit-il en tirant son coutelas de sa gaine. Ce n'est qu'un alligator. Tenez, le voyez-vous, à présent ? Et au lieu du tronc d'arbre, qui avait disparu, les machoires d'un énorme alligator s'ouvrirent devant nous.

Je portai la crosse de mon fusil à mon épaule; mais l'Américain me saisit par le bras. — Ne tirez pas, me dit-il en baissant la voix; ne tirez pas, tant que vous pourrez vous en dispenser. Nous ne sommes pas seuls ici; et d'ailleurs voici qui fera l'affaire aussi bien, ajouta-t-il en se baissant et plongeant son coutelas dans l'œil de l'alligator. Le monstre poussa un effroyable rugissement, et agitant violemment sa queue, fit rejaillir jusque sur nous la fange noire et infecte du marais.

— A toi celui-là, poursuivit le vieillard avec une rire féroce, — et celui-ci — et encore celui-ci, dit-il, frappant chaque fois entre l'épaule et les côtes l'horrible bête, qui se débattant avec fureur, faisait de vains efforts pour

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.
(1) Gens qui s'établissent sur les frontières d'un pays et s'emparent, sans aucuns titres de propriété, de la terre qu'ils veulent cultiver.

Nouvelles de Portugal.

Un courrier arrivé de Lisbonne à Madrid donne des nouvelles de cette capitale jusqu'au 18. On croyait à la formation d'un nouveau cabinet sous la présidence du duc de Palmella. On ne pouvait plus compter sur l'obéissance des soldats pour réprimer l'insurrection.

L'insurrection du Portugal a fait des progrès considérables, surtout dans les provinces limitrophes de l'Espagne. Le mouvement qui avait éclaté, il y a un mois environ, dans la province de Minho à cause de quelques nouveaux impôts établis par le ministère Costa-Cabral, a pris un caractère tout à fait révolutionnaire, et dans le sens du parti septembriste. Toute la province de Tras-os-Montes a arboré le drapeau de l'insurrection, et une junte s'est établie à Villaréal, capitale de la province. Le comte Ferdinand de Souza a été nommé président de la junte, et s'est adjoint les habitants les plus notables du pays.

Le peuple, soulevé en masse, parcourt en bandes nombreuses tout le pays situé sur la droite du Duero. Un chef de partisans, nommé Montenegro, a surpris un détachement de 150 soldats du 14e régiment d'infanterie qui se rendait à Opporto, et l'a forcé à mettre bas les armes. Ensuite il a envoyé un parlementaire pour demander la reddition de cette ville, la plus importante après Lisbonne.

M. Costa-Cabral, ministre de la justice, qui s'était rendu en personne à Oporto, est revenu à Lisbonne, et a offert, le 17 mai, sa démission et celle de tous ses collègues. Ces démissions ont été immédiatement acceptées par la reine. Le comte de Villaréal, le père du comte de Souza, président de la junte révolutionnaire de la province de Tras-os-Montes, a été chargé d'organiser le nouveau cabinet. On croyait généralement à Lisbonne qu'il ne réussirait pas dans cette mission, et que le duc de Palmella pourrait être appelé à former le nouveau ministère.

Le gouvernement espagnol a cru devoir prendre des mesures de précaution sur ses frontières du Portugal. Le général Villalonga a reçu l'ordre de se rendre à Orense, où il restera en observation. Le général Calonge a quitté la ville de Salamanca pour se placer sur l'extrême frontière, du côté de la province de Tras-os-Montes.

Affaires de France.

La réponse de M. Guizot à M. Thiers a rempli la plus grande partie de la séance de jeudi. C'est encore, mais à un point de vue diamétralement contraire, une appréciation rapide de la politique de la France au dedans et au dehors ; c'est la défense du gouvernement, dont les actes et les intentions ont été attaqués ; c'est la discussion des griefs présentés avec tant d'art par le chef de l'opposition. M. Guizot n'a peut-être pas, au même degré que son habile adversaire, le talent d'exposer les faits, de les assouplir aux besoins de son argumentation et de mettre les questions qu'il traite au niveau des intelligences les moins hautes, mais il a un autre mérite, de jour en jour mieux apprécié, et qui, à mesure que les idées politiques pénétreront davantage dans les esprits, deviendra de plus en plus populaire, c'est celui d'envisager les questions dans leur ensemble, de rattacher la solution des faits à des principes généraux, et de contribuer puissamment, par sa parole, à l'éducation constitutionnelle du pays.

Nous ne suivrons pas M. Guizot dans les détails de la discussion à laquelle il s'est livré. Il suffira de résumer en peu de mots les traits principaux de son discours.

A l'extérieur, l'œuvre du gouvernement, c'est d'avoir maintenu la paix, et, pour cela, il n'a pas incessamment inquiété l'étranger par une attitude qui eût perpétué ses alarmes. Il a cru à la paix, il y a eu pleine foi, et, peu à peu, cette foi s'est communiquée à l'Europe. L'intervention en Espagne, qui a si fort préoccupé M. Thiers, et dont il parle encore, eût été une faute capitale : elle eût troublé l'Europe, sans profit aucun pour l'Espagne, qui s'est sauvée seule et qui, malgré les torts de quelques-uns de ses hommes d'Etat, est enfin entrée aujourd'hui dans les voies de la monarchie constitutionnelle.

Le gouvernement a-t-il moins bien rempli sa misssion à l'intérieur : M. Guizot ne le pense pas, et il s'efforce d'établir que toutes les institutions qui garantissent la liberté sont aujourd'hui pleines de force et de vigueur, et opposeraient un obstacle insurmontable au succès de ces petits moyens de corruption dont on accuse le ministère de faire son principal instrument de pouvoir. Le parti conservateur a pris de l'unité, une organisation, de la fermeté. Ce n'est pas un mal, car c'est ainsi, c'est à l'aide de majorités fortes et compactes que le gouvernement constitutionnel se fonde et se consolide. Mais l'opposition, de son côté, s'est disciplinée et unie, et la fusion qui s'est opérée entre ses deux principales fractions ajoute à sa force. M. Guizot s'en félicite, bien qu'il ne croie pas que de longtemps encore l'opposition puisse constituer un parti de gouvernement.

Quant à cette question soulevée déjà deux fois par M. Thiers, de l'intervention personnelle du roi dans le gouvernement, M. Guizot, sans méconnaître le droit de son adversaire, qui l'a portée à la tribune, estime que ce n'est pas là un bon moyen de concourir à fortifier en France l'établissement monarchique. Il pense que les efforts communs des amis de la monarchie doivent tendre à équilibrer les pouvoirs et non à les annuler ; que la couronne n'est jamais responsable ; que l'honneur de ce qui se fait de bien lui revient tout entier, mais que le ministère seul doit répondre de ce qui est mal, et que c'est contre lui que doivent être dirigées toutes les attaques de la tribune et de la presse.

Quelques considérations sur la situation du gouvernement vis-à-vis du clergé et du parti légitimiste, et sur l'état de l'armée et des finances, ont terminé cette longue improvisation, qui a été accueillie avec une extrême faveur par les centres.

Après une courte explication de M. Georges Lafayette, au sujet d'une parole de son illustre père rappelée par M. Guizot, M. Odilon Barrot a occupé à son tour la tribune, et il a repris, avec son talent habituel, la série des griefs de l'opposion, qu'il a plus vivement développés que M. Thiers, en ce qui touche surtout la politique intérieure.

M. Odilon Barrot a déposé son amendement au chapitre 5 du budget du ministère de l'intérieur. Il propose de retrancher dix mille francs des 932,000 fr. portés pour fonds secrets.

A la fin de la séance du 29 mai, M. Thiers reproduit tout ce qu'il a dit contre le gouvernement personnel ; il termine en déclarant que s'il est un jour appelé dans les conseils de la couronne, il saura la servir avec dévoûment. Il sera heureux d'être d'accord avec elle ; mais s'il est en dissentiment, il se retirera.

M. Guizot répond à M. Thiers qu'il peut être tranquille. Quand il s'agira de couvrir la couronne contre les attaques de quelque part qu'elles lui viennent, le cabinet actuel ne se montrera pas moins empressé et dévoué que M. Thiers.

M. O. Barrot, pressé d'expliquer son amendement, déclare qu'il a entendu poser la question de confiance.

M. le ministre de l'intérieur accepte la question ainsi posée. Il est procédé au scrutin de division. Résultat, nombre des votants 367. Pour l'amendement 147, contre l'amendement 220. Rejet de l'amendement. Adoption du crédit demandé pour les fonds secrets.

Nouvelles d'Angleterre.

[illegible] 29 mai.

La chambre des lords, après une séance qui a duré près de 12 heures consécutives, a passé ce matin à cinq heures, à la division sur la seconde lecture du bill des céréales. 211 voix dont 138 de pairs présents et 73 de pairs représentés par procuration se sont prononcées pour la seconde lecture et 164 voix dont 126 de pairs présents et 38 de pairs représentés par procuration. La majorité en faveur du projet ministériel a donc été de 47 voix. La chambre a ensuite décidé qu'elle examinerait le 11 en comité général les diverses clauses du bill quoique cet examen puisse soulever encore quelque discussion de détails, il y a tout lieu de croire, aujourd'hui que la chambre a adopté à une forte majorité le principe du projet, qu'avant le 20 juin ce bill qui depuis bientôt quatre mois occupe l'attention du monde entier sera devenu loi du pays.

Au commencement de la séance de la chambre des communes de ce jour sir Robert Peel a proposé que la chambre s'ajourne à la fin de sa séance au 5 juin. Le premier lord de la trésorerie a annoncé qu'il ferait le 8 la motion de la seconde lecture du bill de protection pour l'Irlande (autrement nommé bill de coërcition) et que le 12 il présenterait un projet de bill sur les droits des sucres. Sir Robert Peel a annoncé également qu'il ferait une motion tendant à ce que les projets du gouvernement à l'ordre du jour soient discutés sans interruption avant toute autre motion incidente qui pourrait être présentée. Cette motion annonce que la session du parlement approche de sa fin. La chambre, conformément à la demande du premier ministre a décidé qu'elle s'ajournerait à vendredi 5 juin.

Le chancelier de l'échiquier a ensuite présenté le budget de l'année 1846-47. Dans ce budget les recettes sont évaluées à 50,950,000 liv. sterl. Les dépenses à 50,174,000 liv. sterl. ce qui donnera un excédant des recettes sur les dépenses d'environ 776,000 liv. sterl. ou 9 millions de florins dans le budget des revenus les produits de l'accise sont évalués à 13,400,000 liv. sterl. ceux de la douane à 19,500,000 liv. sterl. ceux du timbre à 7,400,000 liv. sterl. ceux de l'*income tax* à 5,100,000 liv. sterl. dans le budget des dépenses le chiffre des dépenses de l'armée de terre figure pour 6,690,000 liv sterl. et celui des dépenses de la marine pour 7,521,000 liv. sterl.

Le chancelier de l'échiquier passant en revue les résultats de la politique financière et commerciale du cabinet a démontré que, déduction faite des nouvelles taxes imposées depuis 1842, par suite des réductions opérées dans plusieurs branches de l'impôt le dégrèvement s'élevait annuellement à 2,582,000 liv. sterl. Un des grands résultats moraux de cette même politique a été la diminution dans le nombre des crimes, cette diminution, qui s'est élevée à 7 p. c. témoigne d'une amélioration notable dans la situation des basses classes.

—

Le vote de la chambre des lords a jeté la consternation dans le parti protectionniste. Les organes de ce parti exhalent aujourd'hui des plaintes amères contre la majorité de cette assemblée.

—

Un rapprochement calculé des protectionnistes et des *whigs*, dans la chambre des communes, en Angleterre, prépare au ministère de sir Robert Peel un sérieux embarras. Ces deux grandes fractions sont d'accord pour repousser le bill dit de répression, relatif à l'Irlande. Cette mesure est une de celles auxquelles sir Robert Peel doit attacher son existence ministérielle.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Morning Advertiser* :

« Le sort du bill de coërcition est arrêté. Nous avons le plus grand plaisir à annoncer que lord George Bentinck, le chef reconnu du parti protectionniste, a déclaré que la grande majorité des membres de ce parti est décidée à en combattre l'adoption. Le noble lord a fait part, lundi, de cette détermination importante à un député irlandais qui a rempli les fonctions de président du bureau de commerce sous le ministère Melbourne. La plupart des protectionnistes ont voté pour la première lecture du bill de coërcition. Depuis ils ont examiné avec la plus sérieuse attention les dispositions du projet et le résultat de leurs délibérations [illegible] lord George Bentinck [illegible] seconde lecture, a fourni lui-même la preuve qu'il n'y a pas nécessité à décréter des restrictions aussi arbitraires, aussi inconstitutionnelles contre les libertés du peuple irlandais. Lord John Russell a annoncé, lundi, qu'il combattrait la seconde lecture du bill ; cent membres *whigs* anglais, au moins, marcheront sous la bannière du noble lord, et leur opposition, unie à celle des protectionnistes anglais et des libéraux irlandais, rendent certain le rejet du bill dans le cas où sir Robert Peel voudrait courir la chance de cette défaite. »

—

L'armement des navires de guerre des lacs du Canada étant complété et les vaisseaux avancés se trouvant pour la plupart entièrement équipés, des ordres ont été donnés pour diriger vers leur destination les pièces d'artillerie qui doivent armer les [illegible]

---

le saisir. Puis il essuya tranquillement la lame ensanglantée de son coutelas, le remit à sa ceinture, et regarda avec soin autour de lui.

— M'est avis, dit-il, qu'il doit y avoir quelque part par ici un gros bloc de bois. Ce n'est pas la première fois que j'y passe. Ah ! je l'aperçois ; mais il est à six bons pieds de nous. Allons, messieurs les Français, vous savez danser, et en parlant ainsi, il s'élança, et d'un bond atteignit le but.

— Prenez garde ! lui criai-je, il y a de l'eau là ; je la vois briller.

— Bah ! de l'eau ! vous prenez des couleuvres pour de l'eau. Allons, sautez ! »

J'hésitai, je l'avoue, et un frisson parcourut tout mon corps. La distance à franchir n'avait en elle-même rien d'extraordinaire, mais c'était une espèce de gouffre, plein d'une boue fétide, sur lequel on voyait s'agiter une quantité de couleuvres et de vipères *macassines*, les plus dangereux reptiles de l'Amérique du Nord.

— Allons donc !

La nécessité me donna des forces, et, appuyant fortement mon pied gauche sur le tronc d'arbre que nous sentions s'enfoncer sous notre poids, je franchis l'abîme. Lassalle me suivit.

— Bravo ! dit le vieux Nathan. Encore deux ou trois sauts comme celui-là, et nous aurons passé le plus mauvais.

Nous poursuivîmes notre route lentement et avec précaution, ne nous aventurant jamais sur aucun tronc avant de l'avoir sondé avec le bout de nos fusils. Ce marécage longeait, sur une étendue de près de cinq milles, le cours du bayou ; c'était un lac de vase, recouvert d'une couche perfide de végétaux rampants et de mousses verdâtres, qui s'étaient étendus, comme un réseau, sur toute sa surface et avaient également envahi les branchages et les troncs à demi pourris dont il était parsemé. Ces troncs n'étaient pas disposés d'une manière régulière : il était cependant évident que la main de l'homme avait passé par là.

— On dirait qu'on a fait une sorte de chemin, fis-je observer à notre guide ; car...

— Silence ! me dit le vieillard à demi-voix. Pas un mot de plus, jusqu'à ce que nous soyons sur la terre ferme. En ce moment, la lueur des torches, se projetant dans les ténèbres, nous découvrit tout près de nous, plusieurs longs serpents, dont on voyait briller les [illegible] entrelacés parmi les mousses et les lianes : « Ne vous occupez pas de cela, ajouta-t-il, suivez-moi toujours. »

Mais au moment où j'avançais la jambe pour poser mon pied à la place même que le sien venait de quitter, le museau hideux d'un alligator se dressa à côté du tronc d'arbre sur lequel j'étais, et le monstre fit un mouvement [illegible], que j'eus à peine le temps d'ajuster mes yeux ; [illegible] bondit en arrière, mortellement blessé, poussa un cri [illegible] de rage, puis s'agitant convulsivement dans la vase, disparut [illegible]

[illegible] coup de fusil, et un sourire approbateur effleura ses lèvres, tandis qu'il m'adressait quelques mots que je n'entendis pas, étourdi par le vacarme infernal qui s'éleva au même instant de tous côtés, et qui d'abord m'assourdit complètement. Des milliers, des myriades d'oiseaux et de reptiles, alligators, chats-huants, énormes crapauds d'Amérique, hérons, chauves-souris, habitants de la vase du marais et de son dôme de feuillage, commencèrent le plus effroyable charivari de mugissements, de coassements, de sifflements, de cris de toute espèce, qu'il soit possible d'imaginer. Sortant des retraites immondes dans lesquelles ils s'étaient jusqu'alors tenus cachés, les alligators élevèrent leurs têtes hideuses au dessus de la surface du marais, grinçant les dents et se rapprochant de nous, tandis que les hiboux et les autres oiseaux, tourbillonnant à grand bruit autour de nos têtes, nous frappaient de leurs ailes en passant. Nous tirâmes nos couteaux et essayâmes de garantir au moins nos yeux et notre visage ; mais nos efforts étaient impuissants contre ces nuées d'assaillants qui semblaient s'abattre sur nous de toutes parts, et cette lutte inégale ne se fût pas prolongée longtemps, lorsqu'un coup de fusil retentit suivi presque immédiatement d'un second. Cette double détonation produisit un effet magique : aux cris de douleur succédèrent des hurlements plaintifs ; les alligators rentrèrent dans leur vase native ; les oiseaux, s'éloignant peu à peu, regagnèrent l'épaisseur du feuillage ; l'ennemi était en pleine retraite. Tous les bruits cessèrent graduellement et firent place au silence. Mais dans le désordre de cette mêlée, nos torches s'étaient éteintes ; nous nous trouvions au milieu de la plus profonde obscurité.

— Au nom du ciel ! êtes-vous là, monsieur ? demandai-je.

— Eh quoi ! vous êtes encore en vie ? répartit notre guide, avec une explosion de gaîté que je ne pus partager ; et votre ami aussi ! Je vous l'avais bien dit, que nous n'étions pas seuls. Ces maudites bêtes se défendent, si on vient les attaquer chez elles, et un coup de fusil suffit, comme vous l'avez vu, pour les mettre toutes en mouvement. Mais, quand elles voient que c'est pour de bon, elles se lassent bien vite du jeu, et deux ou trois coups de feu lâchés au milieu de la bande les mettent ordinairement à la raison.

En parlant ainsi, le vieillard battit de nouveau le briquet, et ralluma une des torches. — Heureusement, ajouta-t-il, que nous voici sur un terrain un peu plus solide. Et maintenant, hâtons-nous, car le soleil est couché, et il nous reste encore assez de chemin à faire.

Alors il reprit la tête de la colonne, continuant de nous diriger avec une adresse et une assurance qui augmentaient à chaque instant notre confiance en lui. Après avoir marché pendant près d'une demi-heure, nous vîmes poindre une faible lueur dans le lointain.

— Encore cinq minutes et vous serez au bout de vos peines. Mais c'est ici qu'il faut de la prudence ; c'est toujours vers la lisière de ces marais que les alligators se tiennent de préférence. »

J'étais tellement impatient de me retrouver sur la terre ferme, que j'entendis à peine ce que disait Nathan ; et comme les blocs ou troncs qui nous servaient de points d'appui étaient maintenant beaucoup plus rapprochés les uns des autres, je pressai le pas, et me trouvai un peu en avant de mes compagnons. Tout à coup je sentis qu'un bloc sur lequel j'avais mis le pied cédait sous moi. J'eus à peine le temps de crier, et [illegible] j'étais dans la vase jusqu'au dessus de la ceinture, continuant toujours d'enfoncer.

— Vous voulez toujours aller trop vite, vous autres Français, dit le vieillard en riant ; et s'élançant en avant, il me saisit par les cheveux.

— Que ce soit une leçon pour vous, ajouta-t-il en me tirant de la vase ; et maintenant regardez là.

Je vis en effet, en regardant du côté qu'il m'indiquait, cinq à six alligators qui battaient le marécage, en se dirigeant vers l'endroit où j'étais tombé. Une sueur froide couvrit tout mon corps, et je restai quelque moments sans pouvoir articuler une parole. L'Américain me tendit son flacon de tafia.

— Avalez une goutte de ceci, me dit-il. Mais non, il vaut mieux attendre que nous soyons hors de ce mauvais pas. Arrêtez-vous jusqu'à ce que le cœur ne vous batte plus si fort. — Allons, je vois que cela va mieux déjà. Quand vous aurez fait encore deux ou trois promenades comme celle-ci avec le vieux Nathan, vous ne serez plus le même homme. En avant donc !

Quelques minutes après, nous atteignions la limite du marais, et nous nous trouvions devant un champ de palmiers nains, qui frémissaient doucement aux rayons de la lune. L'air était frais, et nous pûmes respirer librement.

— Maintenant, dit notre guide, buvons un coup, et dans une demi-heure nous serons à la clairière des chênes, où nous trouverons bien un daim pour notre souper. — Allons ! qu'est-ce que cela ?

— Un coup de tonnerre, dis-je.

— Un coup de tonnerre ? Vous n'avez pas encore vu d'orage dans la Louisiane, jeune homme ; autrement vous sauriez distinguer un coup de tonnerre d'un coup de carabine américaine. C'est Jacques qui vient de tirer ; il a tué un daim. Mais voici un second coup.

Cette fois, il était évident que la détonation était produite par la décharge d'une arme à feu ; mais elle fut répercutée comme un coup de tonnerre par les échos des bois.

— Il faut leur faire savoir que nous sommes encore de ce monde, et non pas dans la gueule d'un alligator, » dit le vieillard en déchargeant à son tour sa carabine en l'air.

Au bout d'une demi-heure nous arrivâmes à la clairière des chênes, où nous trouvâmes les deux fils de notre guide occupés à vider et à dépecer un beau daim qu'ils venaient de tuer, occupation qui les absorbait tellement, qu'ils parurent à peine s'apercevoir de notre arrivée. Nous nous jetâmes sur la terre, heureux de pouvoir nous reposer après les fatigues que nous avions essuyées et les dangers auxquels nous venions d'échapper. Quand ils eurent terminé leurs préparatifs :

— Voulez-vous souper ici, dit le père en s'adressant à Lassalle et à moi,

côtes de l'Angleterre. Sheerness recevra 58 nouveaux canons, le fort Tilbury sur la Tamise 69, Gravesend 15, Portsmouth et les forts voisins 246. Vingt huit pièces d'artillerie légère vont être expédiées à Quebec et sont destinées à armer les divers forts de la baie d'Hudson. Dans le cas où les hostilités viendraient à éclater avec les Etats-Unis, cette artillerie pourrait être transportée à bras d'hommes dans les districts montagneux de ces contrées. Les essais qui ont eu lieu pour ce genre de manœuvre ont parfaitement réussi.

Bourse de Londres du 29 mai.

Le résultat du vote de la chambre des lords a causé une satisfaction générale dans la cité. La majorité qui a adopté le bill des céréales est plus considérable qu'on ne l'avait espéré et le vote aurait exercé sans contredit une influence favorable sur le cours des fonds publics sans la coincidence de l'arrivée des nouvelles alarmantes d'Amérique qui ont produit un effet tout opposé. Les consolidés sont tombés à 96½ au comptant et 96⅝ à terme. Bons de l'échiquier 19 sh. 3 % 95¼, 3½ % 97⅞, ⅞. Il s'est fait très peu d'affaires en fonds étrangers : les Mexicains ont subi une baisse de 1½ p. c. cours de clôture : Holl. 2½ 60 d° 4 % 92. Russes 109½. Esp. act. 24½. d° diff. 36¾ Mexic. 29⅞.

Nouvelles des Indes et de la Chine.

Le préfet de Canton a publié pour la gouverne des indigènes, des dispositions devant régler leurs relations avec les étrangers; en voici le sommaire :

1° Nos indigènes doivent vivre en bonne harmonie et amitié avec les barbares (barbariens) de tous les pays ; 2° les sujets de tous les pays sont autorisés à amener avec eux leurs familles dans les 5 ports de Canton, [illegible] pour y faire le commerce sans être inquiétés ; [illegible] les consuls devront chaque année adresser aux autorités locales, le relevé exact du nombre des maisons louées à des familles étrangères avec le chiffre du loyer. Les conditions de ces locations seront arrêtées avec justice et équité, les chinois ne devant pas extorquer l'argent des étrangers. Les mandarins chinois y veilleront; 4° les navires de toutes les nations feront le commerce avec les 5 ports. Tout navire qui se présenterait ailleurs pourra être confisqué par les autorités chinoises; 5° les marchands hougs de Canton ayant été établis, les négociants des diverses nations sont autorisés à faire des affaires de négoce dans les cinq ports mentionnés, soit à l'importation, soit à l'exportation avec les chinois.

S'il existe quelques combinaison parmi les habitants pour établir un monopole, les consuls en feront part aux autorités chinoises qui l'empêcheront. Suivent des dispositions qui enjoignent aux consuls de désigner un officier chargé de la surveillance des matelots et de prévenir les disputes entr'eux et les Chinois. Les négociants des diverses nations qui s'établiront d'une manière permanente ou pour que tems dans un des ports, ne pénétreront pas dans les villages, ni ne feront pas le commerce à l'intérieur. Il y aura des limites qu'ils ne devront pas dépasser et qui seront fixées suivant les localités et suivant les dispositions du peuple. S'ils s'aventurent au delà de ces limites, les indigènes pourront les conduire aux consuls, mais sans les maltraiter ni les blesser. Les marchands des divers nations pourront louer les services d'ouvriers, matelots, etc. Il n'est pas défendu aux personnes qui loueront leurs services d'enseigner la langue et la littérature chinoises à ces étrangers. Tout étranger pourra acheter des livres chinois de toute espèce, sans restriction.

Si quelque navire étranger était assailli par le mauvais temps dans les eaux de Chine, ou touchait un roc et s'il était avarié, les mandarins de la côte devront sur le champ s'occuper de pourvoir à son sauvetage et donner tous les secours en leur pouvoir. La population et les embarcations indigènes ne devront pas profiter de ce malheur pour piller le navire; autrement ils s'attireraient des châtiments rigoureux. Il en sera de même lorsque quelqu'accident de cette nature arrivera dans les eaux intérieures.

Le 8 mai 1846.

Déclaration des villageois contre les étrangers.

[illegible] qu'il y a des étrangers qui parcourent souvent les 17 villages du [illegible] et y occasionnent des désordres. Ils poussent l'audace jusqu'à insulter nos villageois. D'abord ils insultent nos femmes, trompent nos enfants, et ce qu'il y a de pire ils font usage de leurs armes à feu. Si quelqu'accident arrivait, notre vie ne serait-elle pas en danger. Si nous voyons quelques-uns des Fanguis venir dans nos villages, il faut nous préparer à l'unanimité et s'ils osent nous insulter, nous les tuerons et nous les jetterons dans la rivière; s'ils viennent en masse attaquer nos villages, le peuple de toutes les parties du district de Puan se lèvera, tuera les démons et brûlera leurs factoreries, en sorte qu'ils n'auront plus de résidence. Nous [illegible] toutes les assemblées des différentes halles pour [illegible] Mingling Hall à l'effet de délibérer sur cette [illegible] assemblée des 17 villages du Souchoi Hall fait cette déclaration [illegible] 2e mois 2e jour (27 février).

Le bruit court parmi les Chinois de Canton, que l'ordre positif est arrivé de Pékin, d'ouvrir les portes aux étrangers et que les autorités locales publieront des proclamations à cet effet. Les peines les plus sévères seront portées contre quiconque inquiétera les étrangers. Toutefois, il n'est pas probable que les résidents étrangers puissent jouir immédiatement des avantages de cette mesure. Les premières visites en ville seront sans doute d'une nature toute officielle : il faudra habituer, peu à peu, le peuple, à voir librement circuler les *barbares* au milieu d'eux. La proclamation du préfet sera très-avantageuse, en ce qu'elle montrera au peuple, que le gouvernement traite les étrangers d'une manière tout-à-fait libérale.

NOUVELLES DIVERSES.

La clôture de l'année théâtrale a eu lieu samedi dernier, à notre théâtre-royal-français, par la représentation de l'opéra *les Mousquetaires de la Reine*, où assistait un nombreux concours de spectateurs. Pendant le cours de la pièce, le public n'a cessé de prouver par ses chaleureux applaudissements aux artistes qui le quittaient, le regret qu'il éprouvait de leur départ, et surtout à l'acteur Renault qui, outre les honneurs de l'ovation qui lui avaient été décernés deux jours auparavant à la représentation des *Huguenots*, a eu de nouveau la preuve que toutes les sympathies lui étaient acquises. Aussi, après la chute du rideau, l'acteur a été rappelé avec enthousiasme et jusqu'à deux fois il a dû revenir sur la scène pour y être salué par tous les bravos de la salle. Les honneurs du rappel ont aussi été décernés à Lucien Clair et sa femme, qui avait été applaudie avec transport dans un pas charmant du divertissement qu'on a joint à cet opéra. Ces deux artistes ont dû trouver dans ces témoignages d'une si flatteuse approbation, la récompense de leurs constants efforts à bien faire, comme elle était pour le public l'expression de l'estime qu'il faisait de leur talent. Mme Quidant, qui a créé avec beaucoup de succès le rôle de Mlle de Simiane dans *les Mousquetaires*, a été aussi rappelée. M. Lorezzo et Mlle Planterre, qui se trouvaient dans la salle pendant la représentation, aperçus par le public, n'ont pu échapper à de nouvelles démonstrations d'estime et de sympathies, cédant aux cris d'enthousiasme du public, ils ont été forcés de reparaître encore sur cette même scène où tous deux ils ont tant de fois obtenu de si éclatants succès. On conçoit tout ce que [illegible] avait de flatteur pour ces deux artistes, [illegible] l'expression d'une sensation spontanée produite par le talent, mais l'expression de ces souvenirs durables que laissent toujours après eux les artistes d'un mérite réel.

—

L'individu, allemand de naissance, dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros, voyageant sous le nom de Heinrich baron von Wangerow, qui avait été mis sous la surveillance de la police, vient, sur l'ordre de M. le référendaire directeur de la police, d'en être affranchi. Nous apprenons qu'après avoir payé sa dépense dans l'hôtel où il était logé, il a continué son voyage dans la direction d'Amsterdam.

—

Il paraît certain que le prince Louis Bonaparte a franchi, vers quatre heures du soir, le jour même de son évasion, la frontière de la Belgique. En quittant son appartement à sept heures du matin, le prince, en costume d'ouvrier, portait sous son bras une planche de sa propre bibliothèque. Il avait pris la précaution de raser ses moustaches et ses favoris, ce qui l'a rendu complètement méconnaissable. Un cabriolet l'attendait en dehors de la ville; il y est monté avec son valet de chambre : celui-ci, très connu des habitants de Ham, avait fait le tour de la ville pour le rejoindre.

Le prince s'est rendu directement à Saint-Quentin, où il a pris la poste, et est parti aussitôt pour Valenciennes. En route, ayant largement payé les postillons, il leur a recommandé de faire diligence, car il voulait atteindre, disait-il, un riche Anglais qui se rendait à Bruxelles. Arrivé à Valenciennes vers deux heures et demie de l'après midi, le prince s'est arrêté un instant et a demandé au maître de poste s'il consentirait à garder sa voiture, son intention étant de partir par le chemin de fer pour Bruxelles et de revenir dans quelques jours. Ayant reçu une réponse affirmative, le prince Louis, et avant même que son valet de chambre eût réglé son compte de voyage, s'est rendu par une rue détournée à la station du chemin de fer et a profité du premier convoi. Il a dû arriver à Bruxelles dans la soirée du 25, jour de son évasion.

Le *Siècle* publie la lettre suivante, qui lui a été adressée :

« A propos de l'évasion du prince Napoléon-Louis, vous rappelez les négociations suivies pour lui faire obtenir sa liberté. Mais votre article contient une énonciation inexacte que je vous prie de vouloir bien rectifier.

» Il résulterait de votre récit que le prince Napoléon aurait consenti à signer une lettre approuvée par quelques membres de la chambre et annotée par M. Duchâtel. C'est le contraire qui a eu lieu. Cette lettre, le prince Louis a refusé de la signer, positivement, formellement, et il en a fait connaître les motifs, puisés dans le sentiment de ce qu'il croyait devoir à sa dignité.

» Chargé par le vertueux père du prince Napoléon de négocier la mise en liberté du prince, je considère comme un devoir de rétablir des faits que vous avez présentés de telle sorte que le *Messager* a pu y voir une demande en grâce. Or, il est certain que le prince n'a adressé ni au roi ni à ses ministres aucune demande de ce genre. Il a même déclaré qu'il aimait mieux mourir prisonnier que de se plier à des exigences qui répugnaient à l'énergie de son caractère et à ses convictions.

» Recevez, etc. SYLVESTRE POGGIOLI. »

La chambre des députés de Bade, dans sa séance du 25 mai, a décidé à une très-forte majorité qu'en sa qualité d'assemblée nationale, représentant la souveraineté du peuple, elle avait le *droit* de voter une adresse au grand duc, quand même celui-ci n'aurait pas ouvert la session en personne et qu'il n'y aurait pas eu de discours du trône; mais elle a décidé en même temps qu'elle ne voulait pas cette fois, faire usage de ce droit, afin de montrer au gouvernement qu'elle est toute prête à faire toutes les concessions compatibles avec ses devoirs envers la nation.

—

La *Gazette de Posen* publie l'adresse suivante des nobles et propriétaires allemands de la province de Posen, au roi de Prusse et la réponse de S. M.

« Sire, par la prudence et la circonspection des autorités de V. M. et par la grâce de la Providence divine, la province de Posen a été momentanément préservée de l'explosion d'une révolte, qui menaçait des dangers les plus grands et les plus évidents la vie et les propriétés des habitants allemands de cette province. Aujourd'hui que les esprits de la partie la plus réfléchie de la population se sont un peu calmés et sont revenus d'une excitation passagère, nous soussignés, éprouvons le besoin de mettre aux pieds de V. M. l'expression de notre respectueuse gratitude, pour les mesures militaires et de police que V. M. a ordonnées, afin de protéger et tranquilliser toute la partie fidèle de la population. La vivacité de notre reconnaissance est proportionnée à la gravité du danger qui était si imminent et dont une population, dans le souvenir de laquelle les horreurs d'une époque d'anarchie ne sont point encore effacées, peut seule bien apprécier la grandeur.

» Il est vrai que la population allemande du grand-duché, quand elle est unie et bien dirigée, est assez forte pour pouvoir, au besoin, se défendre elle-même contre des attaques criminelles; elle sait en outre qu'elle vit sous la protection d'un souverain allemand puissant et qu'elle ne forme que l'avant-garde d'une grande nation. Mais le caractère allemand ne sait pas se défendre contre la surprise et la trahison qu'on a voulu employer contre lui, et si, cette fois, le danger a passé à côté de nous, nous n'en restons pas moins sous le coup de l'inquiétude bien fondée que dans des circonstances moins favorables une catastrophe désastreuse pourrait éclater sur nos têtes. La triste certitude n'en existe pas moins que les intérêts les plus précieux de la province, le crédit public, le progrès continu de la prospérité sont mis en danger par les derniers événements.

» Les sentiments vraiment royaux de V. M. et la sagesse de votre gouvernement sauront trouver les moyens d'écarter ces craintes qui ne sont que trop justifiées. C'est dans cet espoir que nous considérons l'avenir, remplis du sincère désir que les décisions de V. M. et les sentiments de conciliation qui, aujourd'hui comme toujours, animent la population allemande de cette province, à l'égard des habitants de la partie polonaise, puissent ramener dans la [illegible] une cause désespérée en [illegible] et l'aversion entre les deux races. La population allemande ne désire pas voir la sienne [illegible] aux dépens de la population polonaise. Tout ce qu'elle veut c'est de voir reconnu et garanti son droit historique au sol de ce pays, sol sur lequel elle a jeté et fait fructifier depuis des siècles les germes de la culture et de la civilisation.

» Tout ce qu'elle veut, c'est que chaque habitant du grand-duché s'attache sin-

---

ou préférez-vous attendre que nous soyons arrivés chez nous ?

— Y a-t-il encore loin ?

— Deux bonnes heures de marche.

— En ce cas, nous aimons mieux manger un morceau ici.

— Soit ! » Et aussitôt des feuilles sèches et des branchages furent rassemblés ; — une minute après, un des quartiers de derrière de l'animal, embroché sur un morceau de bois, tournait devant la flamme pétillante.

Nous soupâmes avec un appétit auquel la nouveauté de la scène et l'étrangeté de notre situation semblaient prêter un nouveau stimulant. Cette halte ne fit d'ailleurs qu'accroître la haute opinion que nous avions déjà conçue de l'adresse et de l'intelligence de Nathan. Manœuvrant, en effet, avec l'habileté d'un diplomate consommé, il sut diriger la conversation de manière à connaître, presque à notre insu, tout ce qu'il lui importait de savoir de nos vues, de nos projets, de nos espérances. On a dit, et l'observation est parfaitement juste, que l'Amérique pouvait se passer de police, par cette raison fort simple, que chaque indigène y est, dans la sphère de ses attributions, un véritable officier de police. C'est même là un des traits caractéristiques de la société aux Etats-Unis.

Nous n'avions aucun motif pour ne pas nous expliquer avec franchise; nos droits étaient légitimes et nos intentions loyales. Mais nous crûmes remarquer, dans le langage du vieillard, certaines insinuations hostiles, ou du moins peu bienveillantes ; il supposait apparemment qu'à la faveur de notre concession, dont il affectait, du reste, de faire fort peu de cas, nous venions, comme avaient déjà fait, dans ces mêmes parages, certains aventuriers, pour examiner son habitation, et nous en emparer si nous la trouvions à notre convenance.

Quoi qu'il en soit, nous nous remîmes en marche. Nous traversâmes d'abord une prairie, puis une forêt, et des broussailles dont le contact fut fatal aux débris de notre garde-robe. De là nous débouchâmes sur un terrain [illegible] des hauteurs duquel nous pûmes apercevoir la grande prairie qui [illegible] Le vent apportait même jusqu'à nos oreilles le bruit produit par [illegible] des arbres que dévorait l'incendie. Après avoir marché pendant [illegible] milles, le ramollissement du sol et d'autres indices annoncèrent [illegible] voisinage d'un nouveau marais, par lequel nous nous trouvâmes en effet [illegible] arrêtés. Deux des fils de Nathan déposèrent leur fardeau sans mot [illegible], prenant leurs haches, se mirent en devoir d'abattre par le pied [illegible] le plus voisin du bord. Nous attendions en silence, Lassalle et moi [illegible] de cette aventure, admirant en même temps l'aisance vraiment merveilleuse avec laquelle procédaient ces jeunes gens. On eût dit que c'était un jeu pour eux. Leurs haches tombaient sur le bois à coups pressés [illegible] la régularité des fléaux qui battent le blé. En moins de cinq minutes, cet arbre, qui avait quatre à cinq pieds de diamètre, [illegible] un grand fracas dans le marais. Aussitôt, les deux intrépides bûcherons s'élancèrent sur le tronc couché horizontalement et s'avancèrent jusqu'au bout, en coupant les branches sur leur passage, à l'exception de celles de l'extrémité. Parvenus là, ils abattirent un second arbre de la même manière, puis successivement un troisième et un quatrième. Nous nous hasardâmes à demander quel était le but de tout ce travail.

— De tout ce travail ! répéta Nathan, avec un air d'ineffable dédain. On voit bien que vous ne savez pas encore ce que c'est que le travail ; et, m'est avis que auriez mieux fait de rester dans votre pays, où il y a, dit-on, des millions d'imbéciles qui travaillent toute leur vie au profit des autres. Vous m'avez un peu l'air d'être des aristocrates qui, ne voulant pas se donner la peine de faire eux-mêmes leur nid, trouvent plus commode de s'installer dans le nid d'autrui.

Nous ne jugeâmes pas à propos de relever cette allusion peu fardée, et nous suivîmes le vieillard, qui marchait devant nous. Les arbres abattus nous servirent encore une fois de pont. Arrivés à l'extrémité du premier, que l'on n'avait pas dégarni de ses branches afin d'empêcher le tronc de s'enfoncer dans la vase, nous passâmes sur le second, puis sur les autres, et nous nous retrouvâmes bientôt en terre ferme. Après avoir encore cheminé pendant quelque temps dans un champ couvert d'épaisses broussailles, où nous ne pouvions avancer qu'à la file, notre guide s'arrêta tout-à-coup.

— Où sommes-nous ? demandai-je.

— Dans la Louisiane, répondit-il avec ce sourire sardonique qui lui était familier — entre la rivière Rouge, le golfe du Mexique et le Mississipi — dans les limites tracées par votre roi, et pourtant dans un endroit où son bras, tout long qu'il est, n'a pu atteindre. Puis, me conduisant à quelques pas de là, il m'indiqua de la main une masse informe qui ressemblait à un grand mur en terre.

— N'est-ce pas quelque tombe indienne ?

— Vous l'avez dit, c'est une tombe ; mais ce n'est pas une tombe des peaux rouges, quoiqu'elle ait pu avoir autrefois cette destination. C'est la tombe d'un blanc — du meilleur des blancs qui aient jamais descendu le fleuve sans fin ! » et en parlant ainsi, il était visiblement ému.

Nous approchâmes, et après avoir escaladé une sorte de rempart dégradé, nous nous trouvâmes derrière une palissade qui entourait une grande cabane en bois. Cette cabane, entièrement nue, ne renfermait autre chose qu'une cheminée d'une construction grossière, et dans un coin, un petit tertre de terre.

— Ne marchez pas là, dit Nathan d'un ton solennel, cette terre est sacrée ! — Oui, c'est là qu'il repose ; nous sommes ici dans son blockhaus, dans le blockhaus qu'il construisit de ses mains, et qu'il baptisa de son sang ! C'est ici que six carabines américaines ont tenu tête à quatre-vingt-cinq baïonnettes françaises et espagnoles ; c'est ici qu'Aza Nollins est tombé, mais tombé comme un brave qu'il était, après avoir fait mordre la poussière à trente-cinq de ses assaillants. — C'est à l'ombre de ces arbres, ajouta-t-il, en désignant un groupe de cotonniers dont les cimes étaient argentées par les rayons de la lune, et parmi le sombre feuillage desquels semblaient errer les esprits de ceux qui n'étaient plus — c'est à l'ombre de ces arbres qu'ils ont combattu, qu'ils sont morts et qu'ils ont été ensevelis. — Oui, les Espagnols se souviendront longtemps d'Aza Nollins !

Il y eut un moment de silence.

— Aza Nollins ? dis-je enfin ; il me semble que ce nom ne m'est pas inconnu.

— Je vous comprends, repartit le vieillard en attachant sur moi son œil de lynx. Vous ne dites pas là-dessus tout ce que vous pensez, et peut-être vous avez raison. Mais je vais vous le dire, moi. On vous a donné à entendre que cet homme, dont la tombe est sous vos yeux, était un voleur de chevaux, n'est-ce pas ? et probablement aussi un rebelle ?

— Je crois qu'il s'agissait en effet de quelque chose comme cela, mais il ne m'en reste, à vous en dire vrai, qu'un souvenir confus.

— Eh bien ! je vous dirai, moi, interrompit Nathan avec véhémence, que ce sont autant de mensonges — d'infâmes mensonges. Aza ne pouvait pas être un rebelle, puisqu'il était Américain, ce qui veut dire homme libre ; et quant à voler des chevaux, il n'en a pas plus volé que moi, qui suis *régulateur*, et choisi par mes concitoyens pour maintenir l'ordre.

— Régulateur ! demandai-je. Qu'est-ce que cela ?

— C'est une charge, répondit-il en prenant un air d'importance que nous avons créée, nous autres *backwoodsmen* (1), pour nous procurer la justice gratis, au lieu de l'acheter des juges et des avocats, comme on achète de la farine et du Whisky, à raison de tant pour un dollar. Nous reparlerons de cela plus tard ; je veux d'abord vous raconter l'histoire d'Aza et de son blockhaus, auquel nous avons donné le nom de *blockhaus sanglant*, — nom qu'il n'a que trop bien mérité.

Ces derniers mots furent prononcés d'une voix grave.

— Nous serons charmés, dis-je, d'entendre ce récit ; mais ne pourrions-nous pas remettre cela à un autre moment ?

— A un autre moment ? Le sot ajourne, tandis que le sage agit. Chaque chose a son temps, et c'est maintenant le temps de parler d'Aza, puisque nous sommes dans ses foyers et sous son toit.

Quoique le langage grossier et souvent insolent de cet homme commençât à nous déplaire, et que nous eussions quelque regret de nous être si fort avancés, nous crûmes devoir nous abstenir de toute manifestation de nos sentiments à cet égard, et nous prîmes une attitude qui indiquait que nous étions prêts à écouter l'histoire d'Aza.

(*La suite à demain.*)

(1) *Backwoodsmen* — littéralement hommes des arrière-forêts, des bois éloignés. Ce sont ces hardis pionniers qui s'avançant d'un mouvement graduel, mais incessant, dans les contrées sauvages de l'ouest, depuis les sources de la Columbia jusqu'au Missouri, jusqu'à l'Arkansas et à la rivière Rouge, y frayent les chemins à la civilisation.

»cèrement et sans réserve à la patrie commune, à la Prusse, et se montre sujet »fidèle et loyal de V. M. et de la maison royale.

»Daignez, sire, accueillir cette expression franche et simple de nos senti»ments. »

Voici la réponse du roi à cette adresse :

« J'ai accueilli avec plaisir les remercîments offerts par les propriétaires »allemands de la province de Posen, remercîments relatifs à la suppression »heureuse d'une conspiration de haute trahison ourdie parmi des habitants »polonais. Les habitants polonais de cette province peuvent avoir la ferme »conviction que j'ai particulièrement à cœur leur prospérité et que je pren»drai toujours soin de la protéger énergiquement contre toute atteinte hostile. »Ce qui m'a causé une vive satisfaction, c'est l'assurance exprimée par les ha»bitants allemands, qu'ils sont animés de sentiments de conciliation à l'égard »de leurs concitoyens polonais et qu'ils veulent s'efforcer de rétablir la con»fiance mutuelle, afin de contribuer ainsi à amener le moment où tous les »habitants sans distinction d'origine, se réuniront loyalement et sincèrement »autour du trône dans le sein de la patrie commune. En prouvant ces senti»ments par des actes, vous acquerrez les droits les mieux fondés à ma bienveil»lance toute particulière et à ma faveur perpétuelle.

»Postdam, le 15 mai. *Signé*, FRÉDÉRIC GUILLAUME. »

—

On mande de Constantinople, sous la date du 18 mai :

La Sublime-Porte vient d'adresser aux légations des puissances signataires du dernier traité de commerce, une note par laquelle elle les informe de l'intention où elle est de reviser certaines clauses dudit traité, en les invitant à vouloir bien demander à leurs cours respectives l'autorisation et les instructions nécessaires pour procéder à cette révision. Elle se fonde ; 1° sur ce que plusieurs des stipulations du traité en vigueur, ne garantissent pas suffisamment les droits qu'elle s'est réservés, conformément à ce qui se pratique chez les autres nations, à l'égard de certains articles qui forment une branche essentielle des revenus particuliers de l'état ; 2° sur des empiétements qui ont eu lieu au détriment de quelques corporations dont les industries exceptionnelles et assez fortement imposées se trouvent compromises par une concurrence favorisée, exempte de la majeure partie des charges qui pèsent sur elles.

—

L'administration des douanes françaises vient de faire connaître par le *Moniteur*, les importations des marchandises étrangères pendant le mois d'avril et les quatre premiers mois de l'année courante, avec l'indication des droits perçus, servant à comparer les résultats de cette année avec ceux des années précédentes.

Pour le mois d'avril, considéré séparément, les importations ont produit 12 millions deux tiers, très peu de moins qu'en 1844 et en 1845, et un peu plus que pour le mois de mars dernier. Il y a donc jusqu'ici tendance vers la progression des deux années précédentes.

En groupant les résultats des quatre premiers mois de l'année, on trouve que les droits produits au trésor par l'importation des marchandises étrangères atteignent presque 49 millions, somme qui dépasse de près de deux millions les résultats des quatre premiers mois de 1845, et de plus de deux millions ceux des quatre premiers mois de 1844. Mais il faut se rappeler que dans ce total, relatif au premier tiers de l'année, les céréales, qui n'ont pas affecté le chiffre des mois d'avril et de mars, entrent pour 5 millions dans le chiffre de février et de janvier, quand elles étaient presque nulles en 1845 et en 1844.

En déduisant l'augmentation provenant des céréales, les importations pendant [illegible] étaient encore inférieures à celles de 1845, et à peu près égales à celles de 1844 ; mais en considérant ainsi les quatre premiers mois, on trouve que les importations de cette année dépassent maintenant celles des deux années précédentes.

—

Le *Morning-Post* dit pouvoir annoncer de bonne source que Leurs Majestés le roi et la reine des Français, accompagnées de quelques-uns des plus jeunes membres de la famille royale, ont l'intention de venir faire une visite à la reine d'Angleterre vers la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet. Le fait de la visite royale n'est pas douteux ; on a craint que les prochaines élections pour les chambres françaises ne fissent ajourner le projet du roi des Français ; mais comme ces élections n'auront pas lieu avant la fin du mois de juillet et comme la reine sera en état de recevoir ses augustes hôtes vers la fin de juin, il n'y a pas lieu de craindre qu'aucun obstacle vienne empêcher l'échange des politesses royales.

—

Le *Globe* dit, d'après son correspondant de Paris, que plusieurs officiers anglais qui s'étaient joints à l'état-major des princes à la revue du 25, ont été insultés et hués par quelques hommes en blouse qui se trouvaient dans la foule. Des officiers de la garde municipale se sont empressés d'exprimer à ces officiers leur indignation d'une pareille conduite. Le correspondant du *Globe* s'étonne qu'on n'ait pas arrêté les drôles qui ont osé ainsi publiquement insulter l'uniforme britannique.

—

Le *Journal du Commerce* de Rio-Janeiro, cité par le *Liverpool Times*, confirme la nouvelle de la fuite du général buenos-ayrien Urquiza, devant les forces supérieures du général Paz, qui commande l'armée combinée du Paraguay et de la province de Corrientes. Urquiza avait voulu par une marche hardie livrer bataille à l'ennemi avant l'arrivée des renforts qu'attendait celui-ci ; mais, ayant trouvé le général Paz dans la position imprenable de Ytayebati sur les bords du Parana, il n'osa l'attaquer et les renforts attendus par l'armée combinée étant arrivés, le général buenos-ayrien jugea prudent de battre en retraite. Cette retraite fut une véritable déroute, car Urquiza poursuivi et serré de près par l'ennemi lui abandonna une partie de ses bagages et de ses chevaux.

VARIÉTÉS.

LES FEMMES DU CAIRE

SCÈNES DE LA VIE ÉGYPTIENNE.

—

(*Suite et fin.* — Voir notre n° d'hier.)

IX. — LE JARDIN DE ROSETTE.

Le drogman qu'Abdallah avait mis à sa place, un peu jaloux [illegible] l'hospitalité du Juif et de son wékil, m'amena un [illegible] fort bien vêtu, parlant italien et nommé [illegible] proposer un mariage tout-à-fait ne-levé. — Pour celui-là, me dit-il, c'est devant le consul. Ce sont des gens riches, et la fille n'a que douze ans. — Elle est un peu jeune pour moi ; mais il paraît qu'ici c'est le seul âge où l'on ne risque pas de les trouver veuves ou divorcées. — *Signor èvero*, ils sont très-impatiens de vous voir, car vous occupez une maison où il y a eu des Anglais, on a donc une bonne opinion de votre rang. J'ai dit que vous étiez un général. — Mais je ne suis pas un général. — Allons donc ! vous n'êtes pas un ouvrier, ni un négociant (*cavàdja*). Vous ne faites rien ? — Pas grand'chose. — Eh bien ! cela représente ici au moins le grade d'un *myrlivoix* (général.)

Je savais déjà qu'en effet au Caire, comme en Russie, l'on classait toutes les positions d'après les grades militaires. Il est à Paris des écrivains pour qui c'eût été une mince distinction que d'être assimilés à un général égyptien ; moi, je ne pouvais voir là qu'une amplification orientale. Nous montons sur des ânes, et nous nous dirigeons vers le Mousky. Mahomet frappe à une maison d'assez bonne apparence. Une négresse ouvre la porte et pousse des cris de joie ; une autre esclave noire se penche avec curiosité sur la balustrade de l'escalier, frappe des mains en riant très-haut, et j'entends retentir des conversations où je devinais seulement qu'il était question du *myrlivoix* annoncé.

Au premier étage je trouve un personnage proprement vêtu, ayant un turban de cachemire, qui me fait asseoir et me présente un grand jeune homme comme son fils. C'était le père. Dans le même instant entre une femme d'une trentaine d'années encore jolie ; on apporte du café et des pipes, et j'apprends par l'interprète qu'ils étaient de la haute Egypte, ce qui donnait au père le droit d'avoir un turban blanc. Un instant après, la jeune fille arrive suivie des négresses, qui se tiennent en dehors de la porte ; elle leur prend des mains un plateau, et nous sert des confitures dans un un pot de cristal où l'on puise avec des cuillers de vermeil. Elle était si petite et si mignonne, que je ne pouvais concevoir qu'on songeât à la marier. Ses traits n'étaient pas encore bien formés ; mais elle ressemblait tellement à sa mère, qu'on pouvait se rendre compte, d'après la figure de cette dernière, du caractère futur de sa beauté. On l'envoyait aux écoles du quartier franc, et elle savait déjà quelques mots d'italien. Toute cette famille me paraissait si respectable, que je regrettais de m'y être présenté sans intentions tout-à-fait sérieuses. Ils me firent mille honnêtetés, et je les quittai en promettant une réponse prompte. Il y avait de quoi mûrement réfléchir.

Le surlendemain était le jour de la pâque juive, qui correspond à notre dimanche des rameaux. Au lieu de buis, comme en Europe, tous les chrétiens portaient le rameau biblique, et les rues étaient pleines d'enfants qui se partageaient la dépouille des palmiers. Je traversais, pour me rendre au quartier franc, le jardin de Rosette, qui est la plus charmante promenade du Caire. C'est une verte oasis au milieu des maisons poudreuses, sur la limite du quartier cophte et du Mousky. Deux maisons de consuls et celle du docteur Blot-Bey ceignent un côté de cette retraite ; les maisons franques qui bordent l'impasse Waghorn s'étendent à l'autre extrémité ; l'intervalle est assez considérable pour présenter à l'œil un horizon touffu de dattiers, d'orangers et de sycomores. [illegible] rieux, qui n'a point de pareil public. On traverse la maison du consul de Sardaigne en donnant à ses gens quelques paras, et l'on se trouve au milieu de vergers et de parterres dépendant des maisons voisines. Un sentier qui les divise aboutit à une sorte de petite ferme entourée de grillages où se promènent plusieurs girafes que le docteur Clot-Bey fait élever par des Nubiens. Un bois d'orangers fort épais s'étend plus loin à gauche de la route ; à droite sont plantés des mûriers entre lesquels on cultive du maïs. Ensuite le chemin tourne, et le vaste espace qu'on aperçoit de ce côté se termine par un rideau de palmiers entre-mêlés de bananiers, avec leurs longues feuilles d'un vert éclatant. Il y a là un pavillon soutenu par de hauts piliers, qui recouvre un bassin profond autour duquel des compagnies de femmes viennent souvent se reposer et chercher la fraîcheur. Le vendredi, ce sont des musulmanes, toujours voilées le plus possible ; le samedi, des Juives ; le dimanche, des chrétiennes. Ces deux derniers jours, les voiles sont beaucoup moins discrets ; beaucoup de femmes font étendre des tapis près du bassin par leurs esclaves, et se font servir des fruits et des pâtisseries. Le passant peut s'asseoir dans le pavillon même sans qu'une retraite farouche l'avertisse de son indiscrétion, ce qui arrive quelquefois le vendredi, jour des Turques.

Je passais près de là, lorsqu'un garçon de bonne mine vient à moi d'un air joyeux ; je reconnais le frère de ma dernière prétendue. J'étais seul. Il me fait quelques signes que je ne comprends pas, et finit par m'engager, au moyen d'une pantomime plus claire, à l'attendre dans le pavillon. Dix minutes après, la porte de l'un des petits jardins bordant les maisons s'ouvre et donne passage à deux femmes que le jeune homme amène, et qui viennent prendre place près du bassin en levant leurs voiles. C'étaient sa mère et sa sœur. — Leur maison donnait sur la promenade du côté opposé à celui où j'y étais entré l'avant-veille. Après les premiers saluts affectueux, nous voilà à nous regarder et à prononcer des mots au hasard et souriant de notre mutuelle ignorance. La petite fille ne disait rien, sans doute par réserve, mais, me souvenant qu'elle apprenait l'italien, j'essaie quelques mots de cette langue, auxquels elle répond avec l'accent guttural des Arabes, ce qui rendait l'entretien fort peu clair.

Je tâchais d'exprimer ce qu'il y avait de singulier dans la ressemblance des deux femmes. L'une était la miniature de l'autre. Les traits vagues encore de l'enfant se dessinaient mieux chez la mère ; on pouvait prévoir entre ces deux âges une saison charmante qu'il serait doux de voir fleurir. — Il y avait près de nous un tronc de palmier renversé depuis peu de jours par le vent, et dont les rameaux trempaient dans l'extrémité du bassin. Je le montrai du doigt en disant : *Oggi è il giorno delle palme*. Or, les fêtes cophtes, se réglant sur le calendrier primitif de l'église, ne tombent pas en même temps que les nôtres. Toutefois la petite fille alla cueillir un rameau qu'elle garda à la main, et dit : *Io così sono « Rômni. »* — Moi, comme cela, je suis Romaine !

Au point de vue des Egyptiens, tous les Francs sont des *Romains*. Je pouvais donc prendre cela pour un compliment et pour une allusion au futur mariage. O hyménée ! je t'ai vu ce jour-là de bien près ! Tu ne dois être sans doute, selon nos idées européennes, qu'un frère puîné de l'amour. Pourtant ne serait-il pas charmant de voir grandir et se développer près de soi l'épouse que l'on s'est choisie, de remplacer quelque temps le père avant d'être l'amant ?..... Mais, pour le mari, quel danger ! — En sortant du jardin, je sentais le besoin de consulter mes amis du Caire. J'allai voir Seyd-Aga. « Mariez-vous donc de par Dieu ! » me dit-il, comme Pantagruel à Panurge. J'allai de là chez le peintre de l'hôtel Domergue, qui me cria de toute sa voix de sourd : « Si c'est devant le consul... ne vous mariez pas ! » Il y a, quoi qu'on fasse, un certain préjugé religieux qui domine l'Européen en Orient, du moins dans les circonstances graves. Faire un mariage *à la cohpte*, comme on dit au Caire, ce n'est rien que de fort simple ; mais avec une toute jeune enfant, qu'on vous livre pour ainsi dire, et qui contracte un lien illusoire pour vous-même, c'est une grave responsabilité morale assurément.

Comme je m'abandonnais à ces sentiments délicats, je vis arriver Abdallah revenu de Suez ; j'exposai ma situation. — Je m'étais bien douté, s'écria-t-il, qu'on profiterait de mon absence pour vous faire faire des sottises. Je connais la famille. Vous êtes-vous inquiété de la dot ? — Oh ! peu m'importe ; je sais qu'ici ce doit être peu de chose. — On parle de vingt mille piastres. — Eh bien ! c'est toujours cela (cinq mille fr.). — Comment donc ? mais c'est vous qui devez les payer. — Ah ! c'est bien différent... Ainsi il faut que j'apporte une dot, au lieu d'en recevoir ? — Naturellement. Ignorez-vous que c'est l'usage ici ? — Comment on parle d'un mariage à [illegible] mariage, oui ; mais la somme se paie toujours. C'est un petit dédommagement pour la famille.

Je comprenais dès-lors l'empressement des parents dans ce pays à marier les petites filles. Rien n'est plus juste d'ailleurs, à mon avis, que de reconnaître, en payant, la peine que de braves gens se sont donnée de mettre au monde et d'élever pour vous une jeune enfant gracieuse et bien faite. — Il paraît que la dot, ou pour mieux dire le douaire, dont j'ai indiqué plus haut le minimum, croît en raison de la beauté de l'épouse et de la position des parents. Ajoutez à cela les frais de [illegible] vous verrez qu'un mariage à la cohpte [illegible] assez coûteuse. J'ai reconnu que le dernier qui m'était proposé fut en ce moment-là au-dessus de mes moyens. Du reste, l'opinion d'Abdallah était que pour le même prix on pouvait acquérir tout un sérail au Bazar des esclaves.

GÉRARD DE NERVAL.

ANNONCES.

P. LABBÉ,

Coiffeur, Parfumeur, *Hofstraat*, à La Haye.

Magasin de Parfumeries de Paris, premier choix, Brosserie, Peignerie, etc. Confection de Postiches en tout genre, tels que : Tours, Perruques et Toupets en Dentelle chevelue.

Nouvelle invention de Perruques sans tulle ni réseau, dites à *Courant d'air*, Nattes et Bandeaux perfectionnés.

[illegible]

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 30 Mai.

		Int.	COURS 29 mai	OUVERT.	FERMÉ.
	Dette active.	2½	60 7/16	60 5/16	60 5/8
	Dito dito.	3		72 2/16	73
	Dito en liquidation.	3	—	—	—
	Dito dito.	4	—	93 3/8	94
	Dito des Indes.	4	—	93 7/8	—
Pays-Bas	Syndicat.	4½	—	—	—
	Idem	3½	—	89	—
	Société de Commerce.	4½	170 3/8	170 5/8	170 3/8
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin.	4½	—	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105 3/8	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	[illegible]	—
	Inscript. au Grand Livre.	6	[illegible]	[illegible]	—
Russie	Certificats au dito.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—
	Dito inscriptions [illegible]	[illegible]	—	96 1/2	—
	Emprunt de 1840.	4	—	90	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	5	—	—	—
	Passive.		—	—	—
	Dette différée à Paris.		—	—	—
Espagne	Diferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	20 3/16	—
	Dito	3	—	37 3/8	—
	Coupons Ardoins.		—	18 7/8	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito.	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.		—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres. 1839		—	—	—
	Id. id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	58	—

Bourse de Paris du 30 Mai.

		Int.	COURS 27 mai	OUVERT.	FERMÉ.
France	Cinq pour cent.		—	119 85	—
	Trois pour cent.		2	84 25	—
	Emprunt Ardoin		—	32 1/4	—
Espagne	Anc. différée anc.		—	—	—
	Nouv. dito.		—	—	—
	Passive.		—	—	—
Naples	Certificats Falconet.		—	102	—
Pays-Bas	Dette active.	2½	—	—	—
	Dette active.	5	—	—	—
Belgique	Dito	3	—	—	—
	Banque belge.		1	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque.		—	—	—

Bourse de Londres du 28 Mai.

3 % Cons. 96 5/8, 7/8. — 2½ % Holl. 60 1/2. — 4 % id. 92 1/2, 5/8. — Esp. 5 [illegible] 3 % 37 3/8, 5/8. — Portug. 4 % 56 1/2. — Russes 110 1/4.

Bourse de Vienne du 23 Mai.

Métalliques 5 % 111 1/2. — Lots de fl. 500, 153 7/8. — Lots de fl. 250, 121 7/8. Actions de la Banque 1578.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lange Houtstraat.